

Rapport P-544 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 23 juin 2025: «Contre la surélévation des immeubles aux 1 à 12, chemin des Colombettes et 2 à 30, rue Maurice-Brillard».

CONCLUSIONS

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance 16 mars 2026,
dans le rapport P-544 A)

Le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition P-544 au Conseil administratif le 16 mars 2026.